



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Département Compétition  
Pôle Sport Automobile  
AD / FD  
01 44 30 28 66

Paris, le 13 mars 2026

**ASA PRENOIS BOURGOGNE  
5 A RUE DE LA GRANDE FIN  
21121 FONTAINE LES DIJON**

**M. Le Président**

**OBJET :** Championnats de France FFSA – Dijon 2026– PEA

**DATES :** 14 au 17 mai 2026

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

**vendredi 13 mars 2026**

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

**239**

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

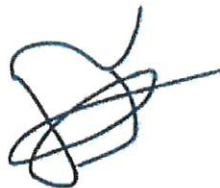
**NOTA 1** : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de la licence de parcours FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

**NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.**

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 8 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



**Florian DOUKHAN**  
Chargé de mission Circuit

*Copie Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE-COMTE*

---

**<sup>[1]</sup>Rappels particuliers :**

*L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Asphalte (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site [ffsa.org](http://ffsa.org)), et ce pendant toute la durée de son homologation.*

*L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).*

# REGLEMENT PARTICULIER

## CHAMPIONNAT DE France DES CIRCUITS 2026

### LES 15-16-17 MAI 2026 au circuit de Dijon-Prenois



#### INFORMATIONS

Asa organisatrice :	ASA PRENOIS BOURGOGNE
Nom de l'épreuve :	CHAMPIONNAT DE France DES CIRCUITS
Circuit :	CIRCUIT DIJON PRENOIS
Date :	15-16-17 mai 2026
Niveau National :	National
Eligibilité : Championnat de France	Championnat de France
Participation étrangère autorisée	oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N° 37
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° 239
<b>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</b>	
Nom :	<i>Kopp Valérie</i>
Téléphone	<i>03 80 45 89 79 ou 06 38 87 22 30</i>
Mail:	<i><a href="mailto:polecircuit@asa-prenois-bourgogne.org">polecircuit@asa-prenois-bourgogne.org</a></i>
<b>Organisateur technique</b>	
Nom :	SRO PARIS
Adresse :	34 AVENUE GEORGES V 75 008 PARIS
Téléphone :	+33 1 45 63 31 02
Mail :	brandon.jugant@sro-motorsports.com

## ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

### 1.1P. OFFICIELS

#### *Collège des Commissaires Sportifs 1 : Championnat de France FFSA GT*

Président :

M René PASCOU AU ..... licence n° FFSA 14181 .....

Membres :

M Marielle VAILLES ..... licence n° FFSA 7644 .....

Mr Arnaud PELOSI ..... licence n° FFSA 342134 .....

#### *Collège des Commissaires Sportifs 2 : Championnat de France FFSA TC*

Président :

M Sylvain ARRIGHY ..... licence n° FFSA 175703 .....

Membres :

M Nathalie BERNARD ..... licence n° FFSA 171292 .....

M Philippe CHOLET ..... licence n° FFSA 7649 .....

#### *Collège des Commissaires Sportifs 3 : Championnat de France FFSA F4*

Président :

M Christelle CLIPET ..... licence n° FFSA 243833 .....

Membres :

M Roger GUILLEMAIN ..... licence n° FFSA 66508 .....

M Pascal BOUTTIER ..... licence n° FFSA 191335 .....

#### *Collège des Commissaires Sportifs 4 : Porsche Carrera Cup France*

Président :

M Arnaud VERCAUTEREN ..... licence n° FFSA 27751 .....

Membres :

M Véronique DOUET ..... licence n° FFSA 196349 .....

M Sylvain ARRIGHY ..... licence n° FFSA 175703 .....

#### *Collège des Commissaires Sportifs 5 : Trophée Mitjet 2L*

Président :

M Denis DUROC ..... licence n° FFSA 147050 .....

Membres :

~~M Jean-Pierre TISLER ..... licence n° FFSA 5221 — remplacé par~~

M Bernard BUSSEREAU ..... licence n° FFSA 1503 .....

M Pascal PHILBERT ..... licence n° FFSA 6203 .....

**Directeur ou Coordinateur de l'épreuve :**

M Simon Devillepoix ..... licence n° FFSA 317089 .....

**Directeurs de Course :**

Championnat de France FFSA GT : Joël DO VALE licence n° FFSA 7681 .....

Championnat de France FFSA Tourisme : Julian CANIVENQ licence n° FFSA 188870 .....

Championnat de France F4 : Joël DO VALE licence n° FFSA 7681 .....

Porsche Carrera Cup France : Jean-Yves MUNSTERS licence n° RACB 1705

Trophée Mitjet 2L : Julian CANIVENQ licence n° FFSA 188870

**Directeurs de Course Adjoints :**

Championnat de France FFSA GT : Julian CANIVENQ licence n° FFSA 188870.....

Championnat de France FFSA Tourisme : **à déterminer** .....

Championnat de France F4 : **à déterminer**....

Porsche Carrera Cup France : Matthieu MOREAU licence n° FFSA 170275

Trophée Mitjet 2L : **François MONSALLIER licence n° FFSA 4146**

**Commissaires Techniques :**

- **Championnat de France FFSA GT :**

M Christophe OLIVIERI..... licence n°FFSA 169602 .....

- **Championnat de France FFSA Tourisme :**

M Jean-Marc PETINGER..... licence n°FFSA 236553 .....

- **Championnat de France F4 :**

M Fabrice CATHERINE..... licence n°FFSA 137368 .....

- **Porsche Carrera Cup France**

M Hervé HENO..... licence n°FFSA 5200 .....

- **Trophée Mitjet 2L:**

M Fabien SILVA..... licence n°FFSA 228511 .....

**Officiel PITLANE**

M à déterminer ..... licence n°FFSA .....

**Médecin Chef :**

Mr Jean SPADARO SAPARI .....licence n° 221910

**Commissaire délégué à la sécurité :**

M Denis JUNG ..... licence n° 3901.....

**Pilotes safetycar :**

M Jerome DO VALE ..... licence n° FFSA 46401.....

M Gérald CORNILLE les 15/16/17 mai ..... licence n° FFSA 355587

Mme Elivina SAVET en formation ..... licence n° FFSA 339186

**Observateur safetycar :**

Mr Arnaud BOUVERET ..... licence n° FFSA 41874

**Pilote leading car:**

M Hervé AUBRY les 16/17 mai 2026 ..... licence n° FFSA 384793.....

**Pilote VIR**

M Christophe TROUDET les 15/16/17 mai ... licence n° FFSA 259970

**Pilote VIR 2**

M Bruno MOTTEZ ..... licence n° FFSA 176560

**Chronométrage ITS :**

M Sébastien MASCRET..... licence n°203652.....

M Sylvie BUZZIGHIN..... licence n° FFSA 37279.....

**Chargé de Presse :**

Mme Noreen BRUNET ..... licence n° FFSA 373698.....

**Comité Sportif Championnat de France FFSA GT- Championnat de France FFSA Tourisme :**

Président de Collège : René PASCOUAU ..... licence n° : FFSA 14181

Directeur d'épreuve FFSA : Joel DO VALE ..... licence n° : FFSA 7681

Manager général : Laurent GAUDIN ..... licence n° : FFSA 136816

Superviseur Sportif Officiel : Guy CLAIRAY ..... licence n° : FFSA 5102

**1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD**

Horaires détaillés en annexe.

**1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)**

Vérifications administratives et techniques voir horaires détaillés.

**ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)

Les engagements sont à envoyer à l'opérateur de chaque discipline  
Voir les Règlements Sportifs des séries mentionnées.

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

- Championnat de France FFSA GT
- Championnat de France F4
- Championnat de France FFSA Tourisme
- Trophée Mitjet 2L
- Porsche Carrera Cup France

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

L'épreuve est ouverte aux catégories suivantes :

Nombre de voitures admises	ESSAIS	COURSE
Championnat de France FFSA GT	53	44
Championnat de France FFSA Tourisme	53	44
Championnat de France F4	53	44
Porsche Carrera Cup France	53	44
Trophée Mitjet 2L	53	44

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Selon le règlement Championnat de France FFSA des Circuits 2026.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le circuit Dijon-Prenois bénéficie d'une licence de parcours n°004 de grade 2 valable du 28 mars 2025 au 20 mars 2029

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Longueur du circuit : 3,800km

Pole : à gauche pour départ arrêté / à droite pour départ lancé

## ARTICLE 10P. PRIX

Le remise des prix aura lieu conformément au règlement du Championnat de France FFSA des Circuits 2026.

## ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

### 1.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste 16

Nombre de commissaires de piste 32, minimum 2 par poste

Le nombre de commissaires de stand, pitlane et ceux de la prégrille ne sont pas inclus dans cet effectif.

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : Chaque poste est équipé de 2 extincteurs 9kgs et 1 extincteur 6kg

### **11.2P. MEDICALISATION**

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs

Deux ambulances sont prévues les 15/16 /17 mai 2026, une à la passerelle, une au centre médical

Les deux ambulances sont équipées du matériel de réanimation

Deux médecins sont prévus les 15/16 mai 2026

Mr Jean SPADARO SAPARI licence n° 221910

Mr Maxence DESTOURS licence n° 366325

Deux médecins sont prévus le 17 mai 2026

Mr Lucas DURAND BAILLOUD licence n° en cours

Mr Eddy PORTELLA licence n° en cours

L'équipe médicale est équipée du matériel nécessaire à la réanimation

Une équipe d'extraction est prévue : 4 personnes les 15/16/17 mai 2026

## ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Plan du circuit avec les emplacements des camions, carburant et pneumatiques.